

PRÉSERVER LA PATINOIRE DANS L'INTÉRÊT DES BOULONNAIS ET DES CLUBS

Le BBI, publication de la ville, fait état dans son édition de juin 2024 des décisions prises par la majorité municipale lors du conseil municipal du 6 juin concernant la piscine et la patinoire. Il nous semble nécessaire d'apporter notre éclairage sur la question alors que l'avenir de notre patinoire est en jeu et que nos propositions ont été transmises à M. le Maire le 3 juin dernier. Revenons donc point par point sur les éléments mentionnés dans le BBI :

Une fermeture annoncée mais prévisible : la fermeture de la patinoire n'a jamais été clairement évoquée ni avec les associations, ni avec les boulonnais : en novembre 2022, la rénovation à venir de la patinoire a été annoncée dans le BBI. Finalement 1.8 millions d'euros de travaux, promettant des économies d'énergie substantielles, votés par la ville et financés par des aides institutionnelles pour 1,4 millions d'euros. Ces travaux n'ont pas été réalisés et le 14 mai 2024, la fermeture fut brusquement annoncée, contrairement à la confirmation officielle des travaux par M. le Maire en juillet 2023.

Des investissements passés très importants : sur les 29,5 millions d'euros alloués depuis 2004 pour la piscine et la patinoire, seulement 5 millions ont été destinés à la patinoire. **La plus grande partie étant donc destinée à la piscine pour les travaux initiaux et les reprises de malfaçons.**

Surconsommation énergétique due au réchauffement climatique : les problèmes de mise en glace et de surconsommation d'énergie en 2023-2024 ne sont pas dus au réchauffement climatique, mais à des pannes et un mauvais entretien des équipements de la patinoire, notamment des aérocondenseurs et à une fuite tardivement diagnostiquée. Par ailleurs, contrairement aux affirmations de surconsommation structurelle, en fonctionnement normal, la patinoire ne consomme pas plus de 3000 m³ d'eau par an, soit moins qu'un remplissage de bassin de piscine olympique. L'utilisation d'une grande quantité d'eau ou la température excessive de l'eau de la piscine est une décision de la collectivité afin d'absorber la production de chaleur de la patinoire, à défaut d'avoir remplacé les aérocondenseurs et d'avoir traité la fuite rapidement.

Un courrier des services de la mairie à destination des associations en date du 12/10/2023 atteste de la fuite. Le diagnostic d'une société spécialisée en système de froid dans les patinoires atteste de la déficience des aérocondenseurs. Par ailleurs, les températures à Boulogne-Billancourt en septembre-octobre 2023 et en avril 2024 sont tout à fait compatibles avec le fonctionnement de la patinoire sans ces dysfonctionnements.

La mairie a dû prendre une décision rapide en raison du risque de recours juridique provenant d'utilisateurs de la patinoire : les allégations de risques juridiques ne sont pas liées à notre association, qui milite justement pour le maintien de la patinoire et la mise en place d'un moratoire d'un an.

Des propositions attendues par la mairie : nos propositions concrètes et nos engagements ont été transmis le 3 juin à M. le Maire et au conseil municipal, ils sont restés sans réponse à ce jour. Les engagements incluent notamment la remise en état à court-terme de la patinoire, par le remplacement, dès octobre 2024, des aérocondenseurs. L'association s'est engagée à financer ce remplacement pour un budget de 300 000 euros avec l'aide de soutiens financiers privés.

Boulogne-Billancourt, le 17 juin 2024

■ Patiner à Boulogne

contact@patineraboulogne.org

<https://patineraboulogne.org>

